

Le laboratoire ERCAE de l'Université d'Orléans s'indigne du décret du 20 mai concernant les frais d'inscription différenciés.

Cette disposition discriminatoire instaure un tri selon la nationalité des étudiant-es qui est contraire à nos valeurs universalistes.

Nous demandons à la présidence de l'Université d'Orléans de prendre également position explicitement contre ce décret